



SOCIETE DE LOGEMENT DE SERVICE PUBLIC
SERAING

N° Inscription :
Identification :

FORMULAIRE UNIQUE DE CANDIDATURE

A.1. COORDONNEES ET COMPOSITION DU MENAGE

Volet A (à remplir par le demandeur).

<u>DEMANDEUR</u>		<u>CONJOINT</u>	
		<u>COHABITANT</u>	
Nom :		Nom :	
Prénom :		Prénom :	
Sexe :	Masculin - Féminin	Sexe :	Masculin - Féminin
Date naissance :		Date naissance :	
Lieu naissance :		Lieu naissance :	
Etat civil :		Etat civil :	
Nationalité :		Nationalité :	
Registre National :		Registre National :	
Profession :		Profession :	
Handicapé :	Oui - Non	Handicapé :	Oui - Non
Téléphone :		Téléphone :	
E mail :		E mail :	
Adresse :		Adresse :	
Date domiciliation		Date domiciliation	

MEMBRES FAISANT PARTIE DU MENAGE (ne plus reprendre le candidat et le conjoint/cohabitant)

1	<u>Nom Prénom</u>			
	Date naissance		Sexe :	Masculin - Féminin
	N° National		Commune :	Date domiciliation :
	Lien parenté	Enfant : ☐ à charge ☐ en hébergement Orphelin : Oui-Non	Ascendant	Autre :
	Profession		Handicapé :	Oui- Non

2	<u>Nom Prénom</u>			
	Date naissance		Sexe :	Masculin - Féminin
	N° National		Commune :	Date domiciliation :
	Lien parenté	Enfant : ☐ à charge ☐ en hébergement Orphelin : Oui-Non	Ascendant	Autre :
	Profession		Handicapé :	Oui- Non

3	<u>Nom Prénom</u>			
	Date naissance		Sexe :	Masculin - Féminin
	N° National		Commune :	Date domiciliation :
	Lien parenté	Enfant : ☐ à charge ☐ en hébergement Orphelin : Oui-Non	Ascendant	Autre :
	Profession		Handicapé :	Oui- Non

4	<u>Nom Prénom</u>			
	Date naissance		Sexe :	Masculin - Féminin
	N° National		Commune :	Date domiciliation :
	Lien parenté	Enfant : ☐ à charge ☐ en hébergement Orphelin : Oui-Non	Ascendant	Autre :
	Profession		Handicapé :	Oui- Non

5	<u>Nom Prénom</u>			
	Date naissance		Sexe :	Masculin - Féminin
	N° National		Commune :	Date domiciliation :
	Lien parenté	Enfant : ☐ à charge ☐ en hébergement Orphelin : Oui-Non	Ascendant	Autre :
	Profession		Handicapé :	Oui- Non

6	Nom Prénom			
	Date naissance		Sexe :	Masculin - Féminin
	N° National		Commune :	Date domiciliation :
	Lien parenté	Enfant : ☐ à charge ☐ en hébergement Orphelin : Oui-Non	Ascendant	Autre :
	Profession		Handicapé :	Oui- Non

Pour les femmes enceintes :	Date prévue pour l'accouchement (mois/année) _____ / _____ / _____
-----------------------------	---

VEUILLEZ DECRIRE EN QUELQUES LIGNES VOTRE SITUATION ACTUELLE :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

A.2. COMMUNES, SECTIONS DE COMMUNES OU QUARTIERS DE LOGEMENTS SOCIAUX AUPRES DESQUELLES LE MENAGE DESIRE ETRE CANDIDAT A L'ATTRIBUTION D'UN LOGEMENT

(le présent formulaire sera également transmis aux autres sociétés concernées par la demande) :

PAR ORDRE DE PREFERENCE, MAXIMUM CINQ, SOIT EN CHOIX GENERAL OU EN SECTIONS

<u>CHOIX GENERAL CINQ COMMUNES</u> <i>(communes après fusion)</i>	<u>CINQ SECTIONS DE COMMUNES/QUARTIERS</u> <i>(communes avant fusion ou quartiers en fonction des disponibilités)</i>
01	01
02	02
03	03
04	04
05	05

A.3. CHOIX CONCERNANT LE LOGEMENT *(cochez la/les mentions utiles)*

☐ Maison ou appartement	
☐ Maison uniquement	☐ Avec jardin (souhait)
☐ Appartement uniquement	☐ Avec garage (souhait)

Attention, si vous effectuez un choix précis concernant le type de logement, la société vous propose un logement qui correspond strictement à votre demande. Un choix restrictif peut donc allonger le temps d'attente.

A.4. CHOIX CONCERNANT LE LOGEMENT AU REGARD DU HANDICAP *(cochez la/les mentions utiles)*

Au regard du handicap présenté par un des membres du ménage, le logement nécessite :

Un aménagement pour personne à mobilité réduite	Oui	Non
Un autre type d'aménagement lié au handicap d'un membre du ménage	Oui	Non
Si oui, précisez lequel :		

N° Inscription :
Identification :

FORMULAIRE UNIQUE DE CANDIDATURE

Volet B

(à remplir par la société qui reçoit la demande de logement)

B.1. DATES

de dépôt	d'admission	de radiation	de refus	de confirmation	d'attribution
.....					

B.2. PRIORITES - TABLEAU GENERAL DES PRIORITES REGIONALES

<u>EN TERME DE LOGEMENT</u>	POINTS	<u>SITUATIONS PERSONNELLES</u>	POINTS
Le ménage locataire ou occupant un logement d'insertion ou de transit, dans les 6 derniers mois de sa location ou de son occupation	5	La personne qui a quitté un logement suite à des violences intrafamiliales attestées dans des documents probants (procès-verbal, attestation de foyer ou attestation du CPAS)	5
Le ménage occupant d'une caravane, d'un chalet ou d'un abri précaire, qu'il occupe à titre de résidence principale dans une zone définie par le plan "Habitat permanent", s'il est visé par la Phase 1 de ce plan	5	Ménage dont les revenus imposables globalement n'excèdent pas les revenus modestes et sont issus au moins en partie d'un travail	4
Le ménage qui est reconnu par le CPAS comme : - Victime d'un événement calamiteux - Sans abri	5	Le mineur mis en autonomie et encadré par un service d'aide à la jeunesse agréé par la Communauté française ou la Communauté germanophone en application de la réglementation en la matière	3
Le ménage locataire qui doit quitter un logement reconnu inhabitable ou surpeuplé, ou ayant fait l'objet d'un arrêté d'inhabitabilité, de surpeuplement ou d'expropriation	4	Le ménage dont un membre est reconnu handicapé ou atteint d'une maladie dégénérative conduisant inévitablement à une déficience motrice attestée par un médecin spécialiste	3
Le ménage locataire dont le bail est résilié par le bailleur en application de l'article 55, § 2 et 3, de la loi du 15/03/2018 relatif au bail d'habitation.	4	Le ménage dont un membre ne peut plus exercer d'activité professionnelle à la suite d'une maladie professionnelle reconnue ou d'un accident de travail	3
Le ménage locataire qui doit quitter un logement situé dans un périmètre de rénovation urbaine communale déterminé réglementairement, pour lequel un compromis de vente a été signé au profit d'une personne morale de droit public	4	Le ménage dont le seul membre au travail a perdu son emploi dans les douze derniers mois	3
Le ménage occupant d'une caravane, d'un chalet ou d'un abri précaire, qu'il occupe à titre de résidence principale dans une zone non définie par la plan "Habitat permanent" ou dans une zone définie par le plan "Habitat permanent" s'il est visé par la phase 2 de ce plan.	3	Le ménage en état de précarité bénéficiant d'une pension légale en application de la réglementation en la matière	3
		Le bénéficiaire d'une pension de prisonnier de guerre et d'invalidé de guerre	2
		L'ancien prisonnier politique et ses ayants droit	2
		L'ancien ouvrier mineur	2

B.3. LE LOGEMENT REGLEMENTAIREMENT PROPORTIONNE A LA COMPOSITION FAMILIALE COMPORTE

1 chambre	2 chambres	3 chambres	4 chambres	5 chambres
Dérogation :	Dérogation :	Dérogation :	Dérogation :	Dérogation :
B.4. LE LOGEMENT ADAPTE			OUI	NON

<u>B.5. DEROGATION AUX REGLES DE PROPORTIONNALITE</u>	
☐ La composition de ménage requiert un logement de 5 chambres ou + (une chambre de moins maximum, moratoire de 3 ans) ☐ Le ménage a accepté que deux enfants de même sexe, de plus de dix ans et avec cinq ans d'écart ou plus, soient dans la même chambre (moratoire de 3 ans) ☐ Cas exceptionnels (avis conforme du Commissaire) ☐ Pour un ensemble de logements collectifs partageant des espaces communautaires (avis conforme du Commissaire)	

B.6. REVENUS D'ADMISSION

Ménage :	à revenus modestes	en état de précarité	à revenus moyens
----------	--------------------	----------------------	------------------

B.7. VOIES DE RECOURS

Le candidat locataire qui s'estime lésé par une décision de la société peut introduire une réclamation au siège de celle-ci, par envoi recommandé, dans les trente jours qui suivent la notification de la décision.
A défaut de réponse dans les trente jours de la réclamation ou en cas de réclamation rejetée, le candidat locataire peut introduire un recours, par envoi recommandé, auprès de la Chambre de recours dont le siège est situé à la Société wallonne du Logement, rue de l'Ecluse 21, à 6000 Charleroi.
Il est également possible, pour le candidat locataire, d'adresser une réclamation individuelle auprès du Médiateur de la Région wallonne à l'adresse suivante : rue Lucien Namèche 54, à 5000 Namur.

Fait à _____, le _____

Signature(s) du (des) candidat(s) précédée(s) de la mention "Lu et approuvé" :

Ainsi qu'il est prévu par la loi sur la protection de la vie privée, les données à caractère personnel communiquées dans le cadre de la présente candidature et du bail sont traitées à des fins de maintenance des fichiers des candidats.
Le candidat marque son accord pour que ces données soient communiquées aux autres sociétés gestionnaires des communes sur lesquelles il a posé un choix.

Le responsable du traitement est la srl "La Maison Sérésienne" dont le siège est à 4100 SERAING, place des Verriers 11.
Vous avez le droit de consulter et de faire corriger les renseignements communiqués comme prévu par la loi du 8 décembre 1992 sur la protection de la vie privée. Il vous appartient de nous communiquer tout élément susceptible de modifier votre dossier de candidature sous peine d'être radié si les informations en notre possession s'avèrent incorrectes ou incomplètes.

Bureaux Place des Verriers 11 à 4100 SERAING – Tél. : 04 337 29 00 - e-mail : info@maisonseresienne.be
Ouverts **lundi, mardi après-midi** de 13h30 à 16h00 et **jeudi, vendredi matin** de 08h30 à 11h30.
RPM Liège – 0403.964.913 - Comptes : loyers BE47 8779 8089 0180 – contentieux BE47 8779 8089 0685